

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mardi 11 septembre 2018 – 19h30-**

David KIMELFELD

Le mardi 11 septembre 2018 à 19h30, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le mardi 4 septembre 2018 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp.

Je soumetts cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard et Abdelkader Selmi.

Absents excusés : Etienne Tête

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 20 juin 2018. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 20 juin 2018 sont adoptés à l'unanimité

4-18-526-28638- : RAPPORTEUR : ABDELKADER SELMI
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros / Réduction à hauteur de 2000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre

Le rapport 526 a pour objet l'attribution de subventions pour l'organisation de chantiers jeunes à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée pour un montant global de 7 784 euros. Ce rapport constitue la seconde vague de subventions des chantiers jeunes pour l'année 2018 (première vague au Conseil Municipal du 28 mai 2018 : 64797 euros = 6797euros – 2000 euros).

Les chantiers jeunes sont un dispositif mis en place par le CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Pour rappel, il existe deux types de chantiers jeunes : Chantiers « loisirs » pour les adolescents de 14 à 18 ans, portés par les MJC ou centre sociaux.

Dans le 4^{ème}, le centre social Pernon est concerné pour une subvention de 429 euros.

Chantiers « éducatifs » pour les jeunes de 16 à 25 ans, suivis par les éducateurs spécialisés

Dans le 4^{ème}, l'association Sauvegarde 69 bénéficie d'une subvention de 1 144 euros.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Marie Guyon :

Toujours les mêmes questions, combien d'enfants sur notre arrondissement sont concernés ?

Est ce qu'ils arrivent à se sortir de tout ça car on les accompagne mais jusqu'où ?

Abdelkader Selmi :

Pour les chiffres exacts, je ne les ai pas forcément en tête. En ce qui concerne les chantiers éducatifs, plus particulièrement le travail qui est réalisé par l'association Sauvegarde 69, il s'agit, à chaque fois de l'ordre d'une vingtaine de jeunes qui sont suivis sur l'année. Pour la plupart de ces jeunes, quand ils acceptent le suivi par les éducateurs spécialisés, ils sont aiguillés vers des pistes pour la reprise des cours, ou reprise de formations, puisqu'à travers ces chantiers éducatifs, c'est aussi une possibilité pour cette association, de « tester » les jeunes sur différentes actions. Notamment lors de la brocante organisée par l'association Solidarité Afrique. Ces jeunes sont amenés à participer à toute l'organisation en amont, le jour j et en aval. Ensuite ces jeunes peuvent être orientés, vers différents dispositifs proposés par la Ville de Lyon comme les jobs d'été puisqu'un certain nombre d'entre eux sont aiguillés et aidés chaque année sur ces dispositifs-là. Ils peuvent aussi revenir dans les gironns un peu plus classiques via la Maison de l'Emploi ou autres dispositifs.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-527-28637- : RAPPORTEUR : ABDELKADER SELMI

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros – Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif

Le rapport 527 a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » qui vient en complément des chantiers jeunes. Elles sont dédiées à l'organisation de « séjours » à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée pour un montant global de 7 650 euros. Ce rapport constitue la deuxième vague de subventions des chantiers jeunes pour l'année 2018 (Première vague au Conseil Municipal du 28 mai 2018 : 48 350 euros).

L'association « Sauvegarde 69 » bénéficie d'une subvention de 1 500 euros pour l'organisation de séjours ou mini camps pendant les vacances scolaires. Elle intervient notamment sur le 4^{ème} arrondissement.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-528-28571- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 4^e, 6^e et 9^e arrondissements pour leurs projets culturels pour un montant global de 20 000 € – Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Monsieur le Maire et chers collègues, je souhaiterais associer les deux délibérations 28571-28570 car elles sont dans la continuité des délibérations que nous avons passé le 20 juin dernier au Conseil d'Arrondissement du 4^{ème}.

Elles soutiennent les associations des secteurs culturels toutes disciplines confondues. Elles répondent aux critères émis par la Ville de Lyon : artistiques, culturels et économiques, elles sont inscrites dans le territoire et l'aide apportée vise la création, l'émergence et le rayonnement.

Pour la délibération 28571 nous sommes concernés par l'attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Ecole Lyonnaise des Cuivres, sur l'enveloppe du Grand Casino de Lyon qui représente 20 000 euros pour les arrondissements du 4^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème}. Quinze associations ont été retenues (en juin 2018 lors du Conseil Municipal 180 000 euros ont été accordé aux associations). Cette association élargit ses propositions auprès du public avec des stages de percussions corporelles et sur la musique Klezmer (subvention identique à celle de l'an dernier).

Pour la délibération 28570, le soutien financier de la Ville de Lyon se porte sur les équipements qui permettent à nos associations et structures d'améliorer les conditions de

travail des équipes, des artistes et d'accueil du public. Des travaux de rénovation ou de mise aux normes de sécurité sont nécessaires pour certaines structures culturelles. L'enveloppe s'élève à 104 000 euros pour 16 associations. Sur notre territoire : « Les amis du Quatuor Debussy », je ne vais pas vous faire le détail des travaux déjà réalisés en 2017, vous trouvez les éléments dans la délibération.

Aujourd'hui, l'aide de la Ville est de 4 000 euros pour un budget prévisionnel de 7 156 euros. Ce soutien financier permettra l'aménagement des salles de répétition avec un équipement acoustique.

Nous aurons très certainement l'opportunité de voir les jeunes formations du Quatuor dans nos salles du 4^e prochainement.

Le Groupe de Musique Vivante de Lyon (GMVL) est à la pointe de la musique électro acoustique et nous sollicite, pour maintenir ses performances avec les ordinateurs, notamment sur l'acquisition de logiciel, plus récent et plus performant. L'aide de la Ville sera de 2 000 euros, budget 6 000 euros.

Merci pour votre écoute.

Marie Guyon :

Une question d'adresse sociale, je croyais que le Quatuor Debussy était désormais à l'ESPE et là je vois 2 rue Thévenet.

Valérie Schell :

Ça veut dire qu'elle n'a pas été corrigée, mais ce sera fait.

David Kimelfeld :

Merci Madame Guyon, on ne peut pas vous accuser de ne pas lire les rapports. C'est très bien, bravo.

Je mets ces délibérations l'une après l'autre aux voix

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-529-28570- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Rapport adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Etienne Tête

4-18-530-28645- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

En amont de mes délibérations sur l'Education, je vous propose de faire un point sur la rentrée.

Nous avons travaillé, en concertation avec l'Education Nationale, les directeurs d'écoles, les services de la Ville, et avec les associations d'éducation populaire qui nous accompagnent, pour que cette rentrée soit à la hauteur de nos ambitions pour les enfants du 4^{ème}. Je citerais donc quelques points forts de cette rentrée :

Quatre nouveaux directeurs et directrices, plus un directeur titularisé sur son poste, sur les 11 directions de l'arrondissement.

- Deux nouveaux centres de loisirs adossés à l'école avec comme partenaires associatifs la « Kafet' ô Mômes » sur l'école des Entrepôts et la « MEJ » sur l'école élémentaire Commandant Arnaud.

- Une double création de classe à l'école élémentaire Commandant Arnaud (une actée en mai et l'autre fin août). L'école a maintenant 14 classes, ce qui a permis la décharge d'enseignement total du poste de la Directrice.
- La sécurisation de l'école des petits Canuts
Le succès important de la restauration scolaire (80% des élèves déjeunent au restaurant scolaire), nous a amené à trouver des solutions pour la Maternelle des Petits Canuts, en signant une convention avec l'école St Denis, établissement sous contrat avec l'Education Nationale.

Nous avons actuellement près de 2 400 élèves dans nos écoles primaires publiques. Nous assurons la maintenance, l'entretien des locaux, et organisons le temps périscolaire, comme nous allons le voir dans les délibérations qui suivent.

David Kimelfeld :

Madame Palomino, même si tout le monde est très au fait, pourriez- vous expliquer ce qu'est la décharge de la directrice. Je ne suis pas sûr que tout le monde sache que cela veut dire exactement.

Sylvie Palomino :

Oui effectivement, dans le système « Education Nationale », les directeurs d'écoles sont partiellement déchargés, en fonction du nombre de classes dans leurs écoles, pour pouvoir gérer le quotidien de l'école. Quand nous avons des gros établissements, tels que Commandant Arnaud avec 14 classes, vous imaginez bien que la gestion de cet espace, de la vie scolaire et de tout ce qui l'entoure, équipe pédagogique, accueil des familles, bien-être de l'enfant etc. Pour permettre un travail de qualité, plus la directrice ou le directeur ont du temps pour ces tâches, alors la gestion de l'école se passe bien. Donc, dans ce cas précis, il faut atteindre 14 classes pour pouvoir avoir une décharge totale. La directrice n'a plus la responsabilité d'une classe. Elle va pouvoir œuvrer comme les deux autres grosses écoles de l'arrondissement (Joseph Cornier et La Fontaine). La directrice va pouvoir effectivement mieux travailler avec son équipe éducative, pour l'école et les enfants.

Délibération 530: cette délibération concerne l'attribution de subventions aux Maisons de l'Enfance de la Ville de Lyon. En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit donc de la MEJ, pour laquelle vous avez pu voir dans la délibération, une première tranche d'un montant de 33 885 €. La deuxième tranche est plus conséquente et augmente la subvention par rapport à l'année dernière (149 425 €). C'est bien évidemment l'accueil périscolaire c'est à dire le centre de loisirs adossé à l'école qui est intégré dans cette deuxième tranche de subventions.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-531-28640- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ka'fête ô mômes au titre de l'année 2018

Ce rapport se situe dans la continuité du précédent, donc vous le connaissez aussi, puisque c'est effectivement la deuxième tranche des associations donc pour ce qui nous concerne les Centres Sociaux de la Croix-Rousse et plus particulièrement le centre social Pernon. Le centre social a fait le choix de continuer le centre de loisirs adossé à l'école, plus, bien évidemment la subvention globale des centres sociaux. Vous le savez puisque vous avez vu d'autres délibérations sur les centres sociaux, que d'autres subventions s'ajoutent à cette subvention globale en fonction des projets qui sont effectivement soutenus par la Ville de Lyon.

Dans cette délibération vous avez également l'association Ka' fête ô mômes comme je vous l'ai dit précédemment, qui a démarré le centre de loisirs adossé à l'école des entrepôts. Il y avait eu une première estimation lors d'une des délibérations en juillet. Comme nous

n'avions pas tous les éléments sur le nombre d'enfants, c'est donc un ajustement de ce budget pour 2018.

Marie Guyon :

Est-ce que les Centres Sociaux de la Croix-Rousse sont apaisés ? Le personnel est-il rassuré ? Vous n'êtes pas sans ignorer le problème du secteur adolescent. Il s'agit peut-être d'une crise légitime. Est-ce qu'ils vont pouvoir être rassuré ? Merci pour votre réponse quelle qu'elle soit.

Christophe Dercamp :

Ce jeudi, nous avons un dialogue de gestion politique et technique avec les Centres Sociaux de la Croix-Rousse en présence de Monsieur Frank Lévy, Conseiller délégué à la Vie Associative.

On a pu échanger avec la Directrice, l'ensemble des équipes fin juin et lors du Forum des Associations. La majorité des activités sont bien maintenues. Un travail a été fait et on ne peut pas ignorer qu'une partie du personnel soit partie, soit par des ruptures conventionnelles ou (parce que les agents) ont demandé à être licenciés. Il y a eu une réelle crise au niveau des ressources humaines, mais tout ceci, bien travaillé par l'ensemble du Conseil d'Administration et l'équipe dirigeante des Centres Sociaux, a fait qu'il n'y a pas eu, on va dire, de « drame ».

Par rapport à un tract qui a été diffusé lors du Forum des Associations. Il n'y a pas grand-chose à prendre à la lettre ou, en tout cas, au pied de la lettre. Ce tract est arrivé trois mois après les événements. En ce qui concerne les activités et tout particulièrement les activités adultes, contrairement à ce qui avait pu être annoncé courant mai, juin, un travail a été fait en lien également avec Mme Palomino et moi-même pour que ces activités soient maintenues. Contrairement à ce qui a pu être annoncé, tout ceci a pu être retravaillé avec de nouveaux contrats pour les animateurs de ces activités.

Sylvie Palomino :

Je suis tout à fait d'accord. Nous suivons effectivement cela de près, puisque les Centres Sociaux vous le savez, sont des établissements importants pour l'arrondissement, qui mènent un travail remarquable. Donc nous tenons à les préserver.

David Kimelfeld :

Ça me permet, de remercier d'une part et tout d'abord les équipes des Centres Sociaux car ce n'est jamais simple quand les situations sont comme celle-là. Ce sont des situations au passage, que, malheureusement, on connaît périodiquement, enfin tous les 10 ans. On a ce genre de sujet sur des problématiques de budget. Il faut d'abord les remercier parce que cela a été géré et que ce n'est jamais simple. Remercier aussi Monsieur Frank Lévy, notre Adjoint à la Ville qui a beaucoup suivi le dossier. Il fallait vraiment qu'on les accompagne, puis également nos deux élus. Je rappelle que ce sont les Centres Sociaux du 1er et du 4^{ème} arrondissement et, nos élus, en tout cas je parle pour eux ici, pour les autres je ne m'engagerais pas, sont présents à tous les Conseils d'Administration et aux réunions importantes. Cela a permis de temporiser et de trouver des pistes. Des pistes, qui sont, ma foi, satisfaisantes au bout du compte. L'important c'était que le Centre Social puisse rebondir, avec quelques sacrifices mais ça, c'est la problématique de la gestion. Il s'inscrit de nouveau dans le périscolaire etc. etc. Tout cela redonne une dynamique, c'est quelque chose d'extrêmement important pour nous aussi. Quand je dis « pour nous aussi », c'est pour les habitants de la Croix-Rousse et, en particulier, sur le secteur Pernon. C'est très important d'avoir ce Centre Social dans ce secteur-là.

Je mets ce rapport aux votes.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-532-28564- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJET : Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière

Nous allons passer à l'enfance voire même à la petite enfance. Il s'agit de l'attribution de la seconde tranche de subvention de fonctionnement, pour les associations gestionnaires des équipements de la petite enfance. Pour notre arrondissement, vous avez donc pu consulter le tableau dans la délibération. Je vais vous apporter quelques explications sur les variations que vous avez pu constater. En ce qui concerne l'association de la Crèche Saint-Bernard qui se situe sur le boulevard de la Croix-Rousse, vous avez un niveau de subvention, qui est dans la continuité, alors que vous avez l'impression d'une baisse au niveau des chiffres, tout simplement parce qu'il y avait eu une subvention exceptionnelle de 50 000 € en 2017 pour des travaux d'amélioration des locaux. Toujours pour l'association « Saint-Bernard Melba » un arbitrage qui est conforme à la demande de l'association. Pour « Melba Halte-Garderie » un niveau de subvention annuelle qui est dans la continuité de 2017. Pour « Melba Familiale », c'est un arbitrage qui est conforme à la demande de l'association. Il y a une baisse ce qui est normal, car le nombre d'assistantes maternelles est moindre.

Pour Le « Jardin de la Colline », il y a eu une hausse, avec un soutien exceptionnel, car la crèche a rencontré des problématiques avec son personnel, des remplacements qui ont causé des surcoûts donc tout cela a été étudié avec la Ville. Nous avons pris la décision d'aider l'association.

L'association des « Familles de Lyon » : un niveau de subvention qui est dans la continuité. Pour l'association « Popy » et « Pirouette », une légère baisse car il y a eu un excédent important dans la crèche. Si l'association à un moment donné a des difficultés, on l'aidera mais dans ce cas précis nous sommes sur une trésorerie importante.

Les « Gones-Trotteurs » : un niveau de subvention annuelle qui est dans la continuité. Ici également il y avait eu une subvention exceptionnelle en 2017 pour améliorer les locaux. L'association des « Assistantes Maternelles » avec un niveau de subvention annuelle qui est dans la continuité de 2017 ainsi que le RAM « Relais d'Assistantes Maternelles le Jardin des Gones ».

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-533-28730- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP

Nous revenons sur l'éducatif lié aux écoles avec la programmation PEDT (Projet Educatif De Territoire) sur le temps scolaire et le temps périscolaire. Vous avez dans la délibération l'ensemble des demandes qui avaient été émises et qui ont été actées sur l'ensemble des projets qui avaient été déposés sur l'arrondissement ; ce qui correspond à l'enveloppe qui pouvait nous être attribuée et a été accordé. Je suis plutôt satisfaite de cette programmation.

Emmanuel Hamelin :

On voulait intervenir sur l'ensemble des deux délibérations donc j'attends la deuxième.

Sylvie Palomino

Cette délibération concerne le renouvellement du Projet Educatif De Territoire de la Ville de Lyon. Comme vous le savez, une nouvelle organisation en 2014 a été mise en place sur un mode dérogatoire par rapport à l'organisation du temps scolaire. Il y avait donc eu, suite au décret du 27 juin 2017, une consultation sur l'ensemble de la Ville et un vote qui nous amène à l'organisation actuelle du temps scolaire et périscolaire. C'est le scénario à quatre jours qui a été majoritairement choisis par les Conseils d'Ecole, validé par l'Inspecteur

d'Académie et le Directeur d'Académie de l'Education Nationale du Rhône pour une mise en œuvre à cette rentrée 2018. Cette convention vous est proposée car il convient de renouveler le PEDT Lyonnais pour une période de trois ans. Vous avez effectivement dans la délibération l'organisation du temps scolaire et périscolaire tel que nous en avons déjà débattu lors d'un précédent Conseil d'Arrondissement. Nous sommes là pour voter cette nouvelle convention.

Emmanuel Hamelin :

Merci Monsieur le Maire, on va s'abstenir sur ces deux délibérations, pour principalement trois raisons. La première c'est que malgré des demandes que nous avons réitérées à plusieurs reprises, deux des trois délibérations qui sont en fait la traduction du PEDT, je veux parler de la tarification et du règlement intérieur des activités périscolaires. Malgré nos demandes, les Conseils d'Arrondissement n'ont pas été sollicités et donc nous trouvons curieux aujourd'hui qu'on nous demande notre avis sur la globalité de ces délibérations. Deuxième raison, c'est lié à un regret, c'est qu'on est dans une sorte de saucissonnage, même si le terme est très lyonnais il convient. Saucissonnage pourquoi ? Parce qu'en mars, on a eu comme délibération la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires, en mai, on a eu une délibération sur la tarification des activités, en juillet, on a eu une délibération sur le règlement intérieur des activités périscolaires et enfin en septembre sur le PEDT. On regrette cette sorte de saucissonnage. Je pense que si nous avions eu une vision globale dès le départ, ça aurait été plus clair. Et puis, la troisième raison c'est que, comme vous le savez, vous venez d'en parler tout à l'heure, la rentrée scolaire a eu lieu le 3 septembre et les activités périscolaires ont démarré évidemment le 3 septembre avec ce nouveau PEDT, alors qu'il n'était pas passé dans les Conseils d'Arrondissement. On n'avait pas été consulté bien sûr, pas encore en tout cas. Et il n'a pas été voté au Conseil Municipal non plus. Donc, pour ces trois raisons, nous nous abstiendrons sur ces deux délibérations.

Marie-Agnès Cabot :

Une intervention qui va être rapide. Nous nous abstiendrons également par souci de cohérence, vu que nous nous sommes déjà abstenus pour les délibérations précédentes concernant le mercredi matin et la semaine de quatre jours.

Rapport adopté à la majorité

Marie-Agnès Cabot, Marie Guyon, Josselin Edouard, Etienne Tête et Emmanuel Hamelin s'abstiennent

4-18-534-28729- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Renouveau du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021

Rapport adopté à la majorité

Marie-Agnès Cabot, Marie Guyon, Josselin Edouard, Etienne Tête et Emmanuel Hamelin s'abstiennent

4-18-535-28728- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Approbation d'une convention relative à l'accueil et à la mise à disposition du service de restauration scolaire de l'école primaire privée Saint Denis (Lyon 4e) pour les enfants des écoles publiques du 1er degré, Les Petits Canuts et Commandant Arnaud (Lyon 4ème)

Il s'agit de l'approbation d'une convention qui est relative à l'accueil et à la mise à disposition du service de restauration scolaire de l'école primaire privée sous contrat « Saint Denis » pour les enfants des écoles publiques du premier degré « les Petits Canuts » et « Commandant Arnaud ». Effectivement, comme je l'ai évoqué dans mon introduction, nous avons travaillé en conseil d'école avec des parents de l'école maternelle « les Petits Canuts » sur la problématique de l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire et des locaux qui n'étaient plus en capacité d'accueillir sur site l'ensemble des enfants inscrits au restaurant scolaire. Depuis plusieurs années, nous avons dû effectivement délocaliser un certain nombre d'enfants sur l'école « des Entrepôts ». En parallèle, les parents d'élèves nous ont demandé d'étudier un certain nombre de solutions dont la possibilité de pouvoir avoir accès au restaurant scolaire de l'école « Saint Denis ». Nous avons effectivement travaillé avec les services juridiques de l'OGEC qui gère cette école et nous avons pu aboutir. Une des raisons est que les repas qui sont servis à l'école « Saint Denis » sont les mêmes que ceux qui sont servis à l'école maternelle, pour la bonne raison que c'est le service de restauration géré par la Ville de Lyon qui élabore et livre les repas. Ce seront essentiellement les enfants de l'école maternelle « les Petits Canuts » dans un premier temps, c'est là que le besoin est crucial. Pour l'instant, sur l'école maternelle « Commandant Arnaud », nous pouvons accueillir la totalité des enfants inscrits, mais si toutefois les effectifs venaient à augmenter pendant le courant de l'année, les enfants pourront venir compléter le service à l'école « Saint Denis ».

Marie Guyon :

Comme nous en avons déjà parlé, je trouve que c'est un beau partenariat entre l'Ecole Publique et l'Ecole Privée. Il est bon de préciser ce que c'est que l'OGEC (Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique) ce qui n'existe pas dans les Ecoles Publiques. Cette organisation est le gardien de la trésorerie. Que se passe-t-il avant le mois de novembre ?

Sylvie Palomino :

Il faut savoir qu'en général jusqu'aux vacances de la Toussaint, il y a moins d'enfants inscrits au restaurant scolaire et que le pic est souvent à la reprise de ces vacances. Logiquement il n'y aura pas de délocalisation avant, sauf si exceptionnellement nous avons une augmentation des effectifs.

MarieGuyon :

S'il y a plus de 35 enfants comment cela se passe ?

Sylvie Palomino :

A priori nous n'avons jamais dépassé puisqu'on est déjà à 80% d'enfants inscrits et je ne pense pas qu'on dépasse ce seuil.

David Kimelfeld :

Simplement quelques mots, au détour de cette délibération. Je me permets de rebondir sur ce que Madame Palomino a dit en introduction sur le bilan de la rentrée. On le voit à travers cette délibération, l'idéal pour nos écoles c'est de pouvoir finalement avoir des conditions d'accueil qui répondent aux besoins. Il se trouve que pour des tas de raisons de contraintes de bâtiment, de demandes qui s'accroissent qui sont de plus en plus intenses de la part des parents pour la restauration scolaire, je pense que toutes les solutions qui peuvent être trouvées. Et celle-là est une solution extrêmement intelligente car les écoles sont contiguës. Elle me paraît la bienvenue. Il faut pour autant qu'on soit très vigilant sur l'évolution dans notre arrondissement. Comme vous l'avez vu, des classes supplémentaires montrent une

dynamique de l'arrondissement. Il n'y a pas eu pendant très longtemps de nouvelles populations et là il y en a. Nous avons de nouvelles constructions notamment et il faut que l'on soit vigilant dans les prochaines années pour pouvoir répondre dans de bonnes conditions au besoin de la restauration scolaire, c'est un des chantiers que nous aurons à mener avec Monsieur Guy Corazzol qui est Adjoint aux Affaires Scolaires à la Ville.

De la même façon il faudra anticiper les besoins en terme de locaux scolaires parce qu'à l'horizon 2019, 2020 et 2021, il faudra répondre à cette dynamique. Il faut qu'on regarde cela de près. Au passage je ne sais pas si vous l'avez vu mais à Paris, en centre-ville, on ferme des écoles. Je préfère que l'on soit à Lyon à continuer d'ouvrir des écoles plutôt qu'à les fermer. Il y a une fuite vers le privé simplement parce que les habitants n'habitent plus en centre-ville pour des raisons de coût du logement, ce qui doit aussi nous donner à réfléchir ici. Quand je dis ici, c'est dans le 4^{ème} mais au-delà sur la Ville, il faut que l'on soit très vigilant pour ne pas vivre cela.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-536-28668- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

OBJET : Opération n°04034025 EAJE Hénon -Travaux de mise en conformité - 87, rue Hénon à Lyon 4ème - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP2015-1, programme20002»

Il s'agit d'une opération de travaux pour une mise en conformité de la Crèche Hénon. Il s'agit de travaux qui étaient attendus car c'est une des plus ancienne structure municipale sur l'arrondissement. Nous étions sollicités par la Protection Maternelle et Infantile de la Maison de la Métropole, pour effectivement améliorer les conditions de travail et d'accueil des enfants. L'ensemble de ces travaux est estimé à 491 700 euros.

Marie Guyon :

Dans l'intervalle où vont les enfants ? Comment ça se passe ? Est-elle fermée définitivement ? Pourquoi La CAF ne vous aide pas alors que c'est une crèche ?

Sylvie Palomino :

Nous avons déjà de l'expérience, car nous avons déjà vécu cette situation, mais pour d'autres raisons avec la crèche Belfort. Nous avons géré en amont, avec l'aide des services de la Ville, que je tiens à remercier. Le travail a commencé au printemps, il y avait une trentaine d'enfants pour lesquels il fallait trouver une solution. Nous avons travaillé avec les services pour que chaque enfant ait une solution de proximité. Nous l'avons trouvée et chaque parent a su relativement tôt où son enfant allait aller à partir de la fermeture de la crèche qui a eu lieu le 20 juillet. Les parents délégués m'ont fait un retour très positif. Effectivement, c'est dans le cadre du contrat enfance aussi, et donc il peut y avoir des moyens de la CAF.

David Kimelfeld :

Et la réouverture Madame Palomino ?

Sylvie Palomino :

La réouverture est prévue pour fin janvier début février.

Marie Agnès Cabot :

Merci, je n'allais pas laisser passer l'occasion de parler de couche lavable. Est-ce que ça a été prévu dans le circuit ?

Sylvie Palomino :

Non.

Marie-Agnès Cabot :

Quel dommage.

Sylvie Palomino :

Non pour l'instant, il n'y a pas de nouvelle expérimentation. Il y a eu des tentatives complexes en collectivité et pas forcément suivies par les familles. Pour l'instant, pas d'action prévue dans ce sens-là.

Marie Agnès Cabot :

Ma question en fait, concernait les locaux, car, pour les couches lavables, cela demande une structuration particulière, même si les couches lavables ne rentrent pas tout de suite dans le projet éducatif, mais au moins dans le projet bâtisseur.

Voilà c'était juste ma question.

Sylvie Palomino :

Je ne pense pas. Je me renseignerai et je reviendrai vers vous.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-537-28756- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Hélix pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4ème

Il s'agit d'un rapport relatif au développement des activités sur le « Dojo ». Je vous en avais déjà parlé au précédent Conseil d'Arrondissement, dans le cadre du développement des activités et de la densification de l'utilisation de ces locaux. Nous souhaitions pouvoir accueillir de nouvelles associations. On avait été sollicité, entre autre, par la Présidente d'une association qui se nomme « Hélix » et qui nous a présenté une pratique que nous n'avions pas sur l'arrondissement qui s'appelle la danse contact. Il s'agit de danse improvisée alliant la lutte et les arts martiaux. Vous avez pu, lors de Cerisaie en Sport, découvrir cette pratique où ils ont fait des démonstrations. Il s'agit d'une extension de la convention avec les associations déjà présentes que sont « le Judo Club Croix-Roussien », « les Arts Martiaux du 4ème », « les Arts Martiaux des Canuts » et « Haidong Gumdo ». On arrivera ainsi à améliorer l'utilisation du Dojo. Convention à titre gratuit, la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 6 090 euros. Le coût des fluides est répercuté directement aux associations au prorata horaire du temps d'utilisation. On n'a pas trouvé de meilleures méthodes pour l'instant.

Marie Guyon :

J'attends que vous m'invitez Monsieur le Maire (rire).

Est-ce que toutes les associations sont bien d'accord, ils ont bien tous leurs horaires, tout fonctionne bien, il n'y a plus de problème, tout le monde a bien signé sa convention ? C'est juste des observations au regard, comme vous le savez Monsieur Bertholle, des précédents pour cet établissement.

Geoffroy Bertholle :

Toutes les conventions sauf celle d'Hélix sont signées. Les créneaux ont été attribués au mois de mai et juin, avec deux temps : un temps de concertation suivi d'un temps d'arbitrage avec l'Adjoint aux sports de la Ville de Lyon. Donc on avance. Après, vous savez les Arts Martiaux ce sont des disciplines où les choses sont très mouvantes. Ce qui est stabilisé aujourd'hui, je ne peux pas garantir que cela le sera demain. En tout cas pour aujourd'hui, les choses sont apaisées et chacun pratique sereinement ses activités.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-538-28647- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros

Ce rapport est en lien avec les personnes en situation de handicap, plus particulièrement les associations et les structures qui accompagnent ces personnes pour leur faciliter la vie. Lors des derniers Conseils d'Arrondissement, nous avons proposé un certain nombre de subventions pour les associations. On ne pouvait pas répondre favorablement à toutes d'une part, parce qu'il manquait certaines pièces au dossier ou parce qu'on a demandé des éclaircissements et d'autre part, il y avait, pour certaines associations, une première tranche suivie par une deuxième. C'est l'objet du présent rapport. Ex : « Le Comité Louis Braille » avait reçu déjà une première subvention de 2500 euros et donc on propose 1000 euros complémentaires. On peut également voir apparaître quelques associations qui, jusqu'à présent, n'étaient pas aidées par la Ville de Lyon, elles vont l'être à présent. Un total de 30 750 euros qui seront attribués à l'occasion du Conseil Municipal

Au titre de l'année 2018, il aura été versé 118 632 euros intégrant la deuxième tranche d'un montant de 30 750 euros correspondant au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-539-28259- : RAPPORTEUR : VIRGINIE VARENNE

DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 - Approbation d'une convention

Monsieur le Maire, il s'agit ici d'une délibération que l'on retrouve toutes les années et qui est pour l'attribution d'une subvention de 30000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans de la Croix-Rousse.

Je rappelle que cette association qui s'appelait précédemment le CRAC a été créée en 1975. Elle s'appelle aujourd'hui Lyon Côté Croix-Rousse. Elle fédère 170 adhérents, elle est la deuxième plus grosse association de commerçants de la Ville de Lyon. Cette association a eu le soutien d'une opération urbaine qui s'appelle le FISAC. Je prends un peu de temps pour parler du commerce car on n'en parle pas souvent Monsieur le Maire. Le FISAC est une taxe parafiscale, qui est prise sur les grandes surfaces et qui est réinjectée dans les territoires, pour soutenir le commerce de proximité et l'artisanat. Comme vous le savez, nous avons un arrondissement qui est riche sur ce maillage-là. Nous avons eu trois FISAC jusqu'à aujourd'hui de 2007 à 2009, de 2010 à 2012 et de 2015 à 2018. Ces sommes ont permis entre autre de s'améliorer en communication, en assistance, en soutien auprès des commerçants et des artisans. Notre association a la chance d'avoir quelqu'un qui est employé, une animatrice à plein temps. Les trois gros événements sont « Croix-Rousse en fête » en juin, « la Grand Braderie » qui aura lieu le week-end prochain et toutes les animations de fin d'année. Vous avez tous remarqué qu'il n'y avait pas eu d'animations l'année dernière. Il y a toute une refonte et un gros travail qui est fait avec l'association, porté par les élus et les services de la Mairie du 4^{ème}. Il y a une volonté générale de monter en qualité sur les animations. Vous pourrez le voir le week-end prochain. La Braderie est souvent décriée par les Croix-Roussiens qui fuient le quartier en général parce que c'est insupportable. Nous montons en gamme par exemple, sur la Place de la Croix-Rousse. La Mairie sera présente avec une exposition. Un point de restauration sera porté par des restaurants de l'arrondissement. Et sur la Place Joannes Ambre, en collaboration avec l'Hôpital de la Croix-Rousse, le Théâtre de la Croix-Rousse et les librairies indépendantes de notre quartier seront présents également. Ils collecteront les livres dont vous souhaitez vous débarrasser au profit des bibliothèques de l'Hôpital de la Croix-Rousse. Le budget annuel de l'association pour l'année 2018 s'élève en prévisionnel à 134 200 euros et la subvention qui vous est proposée ce soir et qui n'a pas bougé est de 30 000 euros.

Josselin Edouard :

Madame Varenne, j'avais juste une remarque et une question. La remarque est innocente, vous vous en doutez. Quand vous dite notre association, vous adhérez à l'association ?

Virginie Varenne

Oui.

Josselin Edouard :

Donc normalement vous ne devriez pas prendre part au vote à priori.

David Kimelfeld :

On peut présenter la délibération et ne pas prendre part au vote. Ce qui sera le cas.

Josselin Edouard :

D'accord très bien.

Vous avez dit que la subvention restait identique, on s'en félicite. J'ai cru comprendre que le budget global était en baisse. C'est le budget global de l'association. Ce n'est pas le budget du programme d'actions 2018 qui est l'objet ?

Virginie Varenne

Si vous voulez, dans le montage économique de l'association, vous avez bien sûr la partie des adhérents qui cotisent et après, comme vous le savez, ils font des animations. Ces animations leur rapportent de l'argent comme les vides greniers. Comme vous le savez sur l'organisation des derniers vides greniers, la météo n'a pas été favorable.

Marie-Agnès Cabot :

Moi je vois un petit peu plus loin, le marché de Noël. Dans la délibération, il y a encore le sujet de la piste glacée : qu'en est-il ? Parce que ce n'est pas vraiment une réussite.

Virginie Varenne

Déjà ce qu'il faut voir, c'est l'équilibre budgétaire de l'association et ce qui va se passer ce week-end. La Braderie est une opération qui ramène des fonds à l'association et généralement, ce sont les fonds qui sont levés lors de la Braderie, qui sont le budget pour les animations de fin d'année. Nous aurons, avec l'association, un point la semaine prochaine. Et ils sont tout à fait d'accord pour qu'on les accompagne pour faire une animation de qualité.

David Kimelfeld :

D'autant plus que vous êtes sensible aux questions de développement durable comme beaucoup d'entre nous. Il est vrai que ce n'était quand même pas le meilleur exemple en matière de consommation d'eau et de respect de la ressource en eau. Indépendamment du fait que ce n'était pas d'un esthétisme satisfaisant. Il y avait beaucoup d'inconvénients, je trouvais moi, sur ce projet en réalité. Il faut savoir bien évidemment rebondir sur ce qui ne va pas, reconnaître que c'était compliqué et puis essayer de faire autre chose. C'est pour ça que finalement, le mot « piste glacée » retrace assez bien la réalité des choses. Vous avez évoqué les livres dont on veut se débarrasser, pour faire envie, il vaut mieux dire des livres que l'on veut partager. C'est juste pour faire envie aux gens, sinon c'est un peu difficile. Il faut savoir que c'est un enjeu très important pour nos commerçants et en particulier pour l'association. Au-delà de l'association, le FISAC est quelque chose qui ne dure pas éternellement. On est en fin de FISAC. Un travail considérable va être mené pour finalement organiser avec eux la sortie du FISAC. C'est un enjeu majeur : le FISAC a permis d'amener des financements, des dispositifs, du personnel dans l'association cofinancée avec la Ville. Il faut maintenant anticiper cette sortie du FISAC, c'est l'enjeu majeur pour les prochaines années, même pour les prochains mois.

Madame Virginie Varenne ne prend pas part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-540-28706- : RAPPORTEUR : VIRGINIE VARENNE

DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Cette délibération concerne une attribution de subvention pour un montant de 20 500 euros à des associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon. On est un peu moins directement concerné sur notre arrondissement. Il y a deux associations. La première c'est la subvention de 6000 euros qui est donné à la maison de la Boulangerie Loire et Rhône, puisqu'on a beaucoup de boulangers.

David Kimelfeld :

Vous n'êtes pas adhérente?

Virginie Varenne :

Non, je ne suis pas dans la boulangerie. Mais en revanche, on a un boulanger du quartier qui participe à l'émission télévisée le Meilleur Boulanger de France et on n'a pas encore les rendus.

Dounia Besson :

Si si

Virginie Varenne :

Est-ce qu'il est le meilleur ?

Dounia Besson :

Non, mais il y est allé. Il est labellisé Lyon Ville Equitable et Durable.

David Kimelfeld :

Est-ce que l'on peut avancer Madame Varenne.

Virginie Varenne :

En tout cas, il a fait la publicité pour le quartier.

La deuxième, c'est l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM). Il y a plusieurs opérations et ils seront présents entre autre mardi 18 septembre au matin sur le marché de la Petite Place de la Croix-Rousse.

Marie-Agnès Cabot :

Sur le marché, j'aurais aimé savoir la proportion de revendeurs et de producteurs. C'est possible ? Et puis, juste une précision, quand vous parlez de produit frais locaux issus de filière de production développée dans le respect de l'Homme et de son environnement, ça veut dire bio ?

Virginie Varenne :

Pas forcément.

Marie Guyon :

J'ai bien noté le 18 septembre au matin, mais il a aussi dimanche 23 septembre, on est bien d'accord ?

Virginie Varenne :

Il va certainement avoir lieu mais l'année dernière, très honnêtement, sur les marchés de la Croix-Rousse, il a fallu que la Mairie prenne les choses en main.

Marie Guyon :

Effectivement, la mairie a rattrapé. Là je vois quand même que les subventions sont généreuses pour cette association avec un budget de 18 000 euros et elle a 10 000 euros de subvention. Donc 52% c'est quand même honorable si je peux me permettre. Donc si elle ne rend pas le travail comment vous allez gérer ça ?

Virginie Varenne :

Je vous rendrai une réponse.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-541-28717- : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DIRECTION CENTRAL DE L'IMMOBILIER

OBJET : Lyon 4e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie du terrain et de deux box de l'ancien internat Adolphe Favre situé 86 rue Chazière, consentie à l'association « la Ferme de la Croix Rousse », pour la réalisation d'une phase transitoire à la mise en œuvre du projet de ferme pédagogique – EI 04 029

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Par cette délibération, nous avons à voter la mise à disposition gratuite d'une partie du terrain et de 2 box de l'internat « Favre Chazière » pour l'association de la « Ferme de la Croix-Rousse » dans le cadre d'une convention temporaire leur permettant ainsi de commencer les premières activités pédagogiques avec des classes du 4ème ainsi que les jeunes accueillis à l'internat.

La ferme pédagogique, un projet de plus en plus connu dans l'arrondissement mais qui est débattu pour la première fois en Conseil d'Arrondissement. La ferme pédagogique a reçu le soutien du Maire de Lyon suite à une question posé par les élus du 4ème lors du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018. Depuis, toujours en lien avec les membres de l'association, nous avons eu plusieurs séances de travail avec les élus et les services de la Ville de Lyon pour arriver à cette première convention posant les bases et lançant, de manière concrète, ce beau projet. Permettez d'avoir la primeur de vous annoncer que le 29 Septembre se tiendra un temps festif sur place.

Nous accompagnons fortement ce projet, et ceci avec exigence, et allons entrer dans une phase très importante avec tout un travail, toujours en lien avec l'association et les services de la Ville, sur l'aménagement des différents espaces en tenant compte des contraintes liées à la réhabilitation. Et nous aurons, dès 2019, à nous positionner sur une nouvelle convention de mise à disposition plus importante en termes d'espace.

Avant de conclure, je tenais à rappeler que ce projet de ferme n'était pas dans notre plan de mandat. Que ce projet, comme le festival « J'Court », est né de la volonté d'habitants et de citoyens de notre quartier. Je tiens également à souligner le rôle très important d'une citoyenne, ici présente, Mme Dominique Gilles, qui a su depuis plus de 3 ans, emmener autour d'elle tout un groupe d'habitants, de partenaires et de mécènes. Ensemble, nous avons pu ainsi convaincre sur le fort intérêt pédagogique et écologique de ce projet : un exemple concret de la nature en ville dont nous avons parlé précédemment lors du CICA.

Accompagner des citoyens dans la réalisation de leurs projets pour notre arrondissement fait partie du sens de notre action. Avis favorable pour cette délibération.

Marie Guyon :

Par rapport au 2 600 euros : « moyennant le versement d'une redevance de 2 600 euros pour la durée de l'occupation », vous leur offrez ces 2 600 euros ? Ils vous les remboursent ? Comment ça se passe ?

David Kimelfeld :

Monsieur Dercamp, expliquez le mécanisme.

Christophe Dercamp :

Au niveau des modalités, ce sera valorisé dans les comptes de l'association mais ce n'est pas impacté sur le budget de l'association.

Marie-Agnès Cabot :

On ne peut que ce féliciter bien évidemment.

David Kimelfeld :

Quand même là ! Je me disais un projet citoyen.

Marie-Agnès Cabot :

Ca me laisse sans voix

David Kimelfeld :

Non mais là ! Il faut monter au créneau quand les choses ne vont pas. Mais quand il y a un projet citoyen, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Là, si on n'est pas tous en phase on y perd son latin, pour ceux qui le maîtrisent. Il y a encore du chemin à parcourir pour autant, on est sur une étape, c'est un projet et comme tout projet il y a des étapes importantes. Celle-là est très importante. Mais pour autant il faut continuer à avancer. Je vois Madame Dominique Gilles, qui est là et qui ne va pas baisser la garde sur ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-542-28517- : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DELEGATION GENERALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, A L'EDUCATION ET A L'ENFANCE

OBJET : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, aides ménagères), pour un montant de 162 250 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Par cette délibération, nous avons à voter l'attribution de subventions pour des associations œuvrant auprès des personnes âgées. Il s'agit d'une délibération récurrente et sont concernées pour notre territoire: « SMD Lyon », « la Ka'fête ô mômes », l'association « RTT » de la résidence Marius Bertrand et « Unicité » avec des jeunes en service civique qui seront présents dans les établissements de la Ville de Lyon.

En juin dernier, dans le cadre d'un rapport similaire, j'évoquais l'évolution du dispositif « Senior, Ensemble à la Croix-Rousse » que nous avons créé en juillet 2017. En effet, à partir de début octobre seront organisés des temps de rencontres, d'échanges, et ceci de manière hebdomadaire, dans différents lieux de notre arrondissement. Le lundi matin au Centre Social Pernon, le mardi au « Tagalou » sur le quai Joseph Gillet avec l'association « Le Canard de Saône Rit », le mercredi à la « MDA » ; le matin avec « Anim4Senior » et l'après-midi avec l'association « Entourage Solidaire », le vendredi dans les locaux des « Enfants du Tarmac ». Ces temps hebdomadaires seront ponctués de rendez-vous mensuels offerts par des acteurs du « Bien vieillir » et par la Mairie du 4^{ème}.

La lutte contre l'isolement... beaucoup de monde en parle. Nous avons fait le choix d'agir et d'innover avec ce travail de réseau. Je tiens à profiter de ce conseil pour remercier l'ensemble des associations et structures qui nous ont rejoints afin de pouvoir être présents au plus près de nos habitants les plus fragiles.

« Senior, Ensemble à la Croix-Rousse » sera officiellement lancé le mardi 9 octobre en votre présence et ceci en clôture du Forum dédié aux seniors que nous avons souhaité mettre en place cette année dans le cadre de la Semaine Bleue qui a pour thème « Bien vieillir chez

soi ». Mais pour bien vieillir chez soi, nos aînés doivent connaître leurs droits, les structures existantes, les associations de loisirs, de soin... et c'est donc plus de quarante structures de l'arrondissement qui ont répondu présentes afin de présenter leurs activités. Au cours de la journée, plusieurs conférences, démonstrations, animations seront proposées. Avis favorable à cette délibération.

Josselin Edouard :

Ce projet de délibération que vous présentez évoque un soutien fort à nos aînés et aux associations qui les aident. Evidement que nous allons voter. Mais néanmoins ce que je constate moi, c'est surtout une forte baisse des subventions destinées aux associations sur la thématique « aides ménagères ». Quand je dis forte baisse, c'est effectif, ça va de moins 47% à 54% on ne peut pas dire que c'est une légère baisse. Alors la question est simple. Pourquoi cette baisse et est-ce que ça ne vient pas contrarier l'esprit de la délibération ?

Christophe Dercamp :

Comme vous le savez, la compétence personnes âgées, accompagnants et aides à domicile est portée par la Métropole de Lyon. Il y a tout un travail qui a été entamé avec les services de la Métropole de Lyon pour revoir toute l'approche tarifaire des structures de soins à domicile. Ces structures mettent en place des conventions partenariales. C'est la Métropole de Lyon (annoncé en commission) qui a revu à la hausse tout cet accompagnement. Aujourd'hui, l'esprit de cette délibération n'est pas contrarié, c'est bien entendu toujours en lien, les baisses que vous avez pu voir notamment SMD Lyon qui est sur notre territoire, ce travail a été entrepris par Madame Françoise Rivoire et l'association depuis plusieurs mois. Il faut savoir que ce sont des associations qui étaient soutenues également pour le développement de nouvelles activités, qui ont attiré de nombreux usagers et qui font que les financements sont revus en tenant compte également des compétences liées à la Ville et aux différentes collectivités.

Josselin Edouard (pas de micro)

Christophe Dercamp :

Les baisses seront globalement, en tout cas la part qui revient à l'accompagnement des usagers sera entièrement compensée.

Etienne Tête :

La réponse suscite une question, c'est d'avoir un tableau extrêmement clair des financements croisés de la Ville et de la Métropole.

David Kimelfeld :

On vous fournira ça. Je demanderai au Président de la Métropole et il le fera. Ce n'est pas une subvention, c'est une revisite des tarifs sur les soins à domicile. L'idée étant notamment de faire baisser ce qu'on appelle « le reste à payer » pour les usagers. C'est la première chose que nous avons souhaité à la Métropole, en particulier pour les plus modestes que le « reste à payer » soit réduit. Ce qui est intéressant pour eux au quotidien. Deuxième chose, la nécessité d'avoir une meilleure professionnalisation de celles et ceux qui interviennent. Le troisième volet qui parlera des aidants et il y a bien évidemment les associations, les professionnels, mais également dans certains cas les membres de la famille. Donc il faut qu'on ait un meilleur accompagnement des aidants. C'est ce que nous allons proposer à la Métropole dans les prochains mois et dès le prochain Conseil sur les tarifs des soins à domicile, pour en particulier les personnes âgées.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-543-28712- : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN

OBJET : Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social

C'est un rapport sur le logement social. Plus exactement, sur la demande de logement social, puisqu'il y a un certain nombre de changements qui sont apparus à la suite du vote de la loi ALUR en 2014. Le rapport, je vais le résumer parce que vous l'avez certainement lu très attentivement. Il explique dans un premier temps pourquoi il a fallu faire cette évolution. Deuxièmement, les grands axes de ce nouveau plan métropolitain, puisque c'est au niveau Métropolitain que ça se présente. Et puis, la troisième partie qui porte sur la Ville. Ce que la Ville a fait ou va faire pour s'adapter à ce plan. Pourquoi un nouveau plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs de logement social (PPGID) ? On aime bien les sigles. La loi prévoyait un tel plan partenarial de gestion de la demande pour qu'elle soit suivie de manière plus cohérente au niveau des EPCI et intercommunalités. En faisant en sorte que les demandeurs soient mieux informés et puissent mieux suivre ce qui les concerne. C'est l'objectif essentiel. La loi s'imposant, le Conseil Métropolitain a voté en 2015 le lancement d'un travail de concertation, pour faire ce plan. Depuis 3 ans, il y a eu beaucoup de travail et on a abouti à un projet. C'est ce projet qui vous est présenté aujourd'hui et pour lequel on demande au Conseil d'Arrondissement de le voter. C'est un plan pour six ans. Le plan se compose de trois axes, chacun se déclinant en actions à conduire ou à poursuivre et consolider.

Le premier axe est d'offrir un service d'accueil et d'information, c'est l'axe principal. L'objectif c'est que ces personnes qui cherchent un logement social, ne soient pas ballottées sans comprendre ce qui leur arrive. Elles se trouvent parfois dans des situations très difficiles. L'objectif, c'est que la personne soit acteur, actrice de son parcours. Pour cela, il y a eu la mise en place d'un portail d'information, « Logement social 69 ». Il y a des lieux d'accueils et d'information physique, et avec trois niveaux différents. Il y aura la création d'une charte « d'accueil à l'information » plus une formation.

Le deuxième axe consiste à conforter tous les dispositifs partenariaux qui existent déjà, les instances de l'habitat et des attributions (ILHA), le droit au logement opposable (DALO), etc. Tous les publics prioritaires qui sont en difficulté qui doivent être gérés dans le cadre de ces dispositifs et ces dispositifs qui doivent être confortés. De même, il s'agit d'avoir une plus grande visibilité de l'offre de logement disponible. Cela permettra d'améliorer l'information.

Le troisième axe consiste à bien organiser les dispositifs de gestion. Il y a quelques années, on a créé un fichier départemental « le Fichier commun du Rhône » dans lequel toutes les demandes sont enregistrées. La Ville de Lyon a été associée à l'ensemble des groupes de travail qui ont concouru à l'élaboration de PPGID. La Ville de Lyon a mis en place des services d'accueil et d'information en essayant de les organiser en différents types d'accueil. Cet engagement se traduit aujourd'hui par la répartition suivante, cinq arrondissements sont des accueils de niveau 1, c'est le cas du 4^{ème} : il s'agit d'accueillir et d'orienter. Et puis il y a des accueils de niveau 2 pour quatre autres arrondissements : il s'agit d'accueillir, d'enregistrer la demande et de conseiller. Un premier bilan a été fait, il est assez satisfaisant. Aujourd'hui, on vous demande de voter ce Plan Métropolitain de Gestion de la Demande.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-544-28635- : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DIRECTION DES FINANCES

OBJET : Dotations aux arrondissements pour l'année 2019

Le rapport suivant est un rapport de la Direction des Finances. C'est un rapport récurrent qui fixe les règles des dotations aux arrondissements pour l'année 2019. On conserve les mêmes dotations. Je rappelle qu'il y en a trois, la Dotation de Gestion Locale et d'Animation Locale qui sont deux dotations de fonctionnement et une Dotation d'Investissement. Il y a toujours les mêmes règles, pour certaines une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'habitant au 1^{er} janvier 2018 date du nouveau recensement. La Dotation de Gestion Locale permet aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux

équipements transférés avec une partie qui est calculée sur la base des dépenses de fonctionnement engagées, soit 80% et une autre part qui tient compte de la population et du revenu fiscal moyen par habitant. On arrive à une dotation de gestion locale d'un montant global de 4 709 949 euros.

Ensuite on va trouver une Dotation d'Animation Locale. Celle-là est destinée aux dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale. L'enveloppe est de 472 726 euros qui sont répartis selon les critères suivants avec une enveloppe forfaitaire à 20 000 euros et le solde en fonction du nombre d'habitants.

Et puis une Dotation d'Investissement qui, elle, repose uniquement sur le nombre d'habitants (2 euros par habitant) soit un montant global de 1 042 196 euros. C'est l'ensemble de ces chiffres et de ces mécanismes qui avaient été présentés à la conférence budgétaire du 13 juillet 2018 en présence des 9 arrondissements. C'est ce que nous vous proposons d'adopter.

Etienne Tête :

On regrette qu'il n'y ait pas la répartition par arrondissement automatique dans le tableau en annexe.

David Kimelfeld :

Vous aurez la chance d'assister au Conseil Municipal et de recoller comme on dit les éléments. Pour autant, vous avez raison on pourrait mettre un tableau qui effectivement éclairerait par arrondissement. On pourrait peut-être le prévoir ou le transmettre à l'ensemble des conseillers, ça doit être repris au Conseil Municipal avec l'ensemble des répartitions de dotation.

Rapport adopté à la majorité

Josselin Edouard, Marie-Agnès Cabot, et Emmanuel Hamelin s'abstiennent

Questions Divers :

Josselin Edouard

Je n'attends pas immédiatement de réponse. J'ai conscience du caractère un peu technique de la question. Madame Virginie Varenne, au titre de votre mission relative à la sécurité. Je suis un grand lecteur du Progrès, de la Tribune de Lyon aussi, mais si c'est vrai, c'est dans le Progrès. J'ai lu aussi il y a peu, je crois le 5 septembre dernier, qu'une habitante, une citoyenne habitant rue du Chariot d'Or, est tombée nez-à-nez dans son appartement, en fin de matinée, sur un cambrioleur, qui l'a sommée de se taire et il a fui. Le Progrès relate « des témoins alerté par ses cris, se sont lancés à sa poursuite, l'ont intercepté, l'ont maîtrisé jusqu'à l'arrivée de la Police. » C'est une histoire qui se termine bien. On peut quand même néanmoins supposer que, comme toute personne, c'était le cas pour moi qui voit une tentative d'intrusion ou une intrusion c'est assez traumatisant. La question qu'on avait envie de vous poser, pour laquelle vous pouvez nous apporter une réponse ultérieurement bien sûr : quelle est la tendance en matière de sécurité par rapport au nombre de cambriolages ou de tentatives sur l'arrondissement ? Je pense qu'on a des relations un peu peut-être privilégiée avec le Ministère de l'Intérieur, peut-être peut-on avoir éventuellement des chiffres, on peut demander en tous les cas au Préfet. Est-ce que cela empire ? Ça s'améliore ? Quelle est la tendance ? Quels sont les moyens mis en œuvre à l'échelle de la Ville pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

David Kimelfeld :

Je vous propose, pour ne pas faire trop long et je pense que c'est un beau sujet : on pourrait y consacrer un temps un peu particulier, pour amener tous les éléments, je pense que ce serait important. On prévoit cette initiative-là. Peut-être très rapidement sur les chiffres vu qu'on en a parlé aujourd'hui et de donner une tendance c'est important, pour les moyens on y reviendra peut être sur la manière d'opérer sur le 4^{ème}.

Virginie Varenne :

Alors sur les tendances, on fait le point tous les mois, on n'a pas besoin d'être connecté avec le Ministre de l'Intérieur, pour avoir les chiffres. Le Commissaire nous les donne tous les mois. La tendance depuis le début de l'année est en forte baisse. Il faut savoir qu'à l'échelle de la Ville, on est un arrondissement qui fait partie des plus « sécurisés ». Je n'aurais pas la prétention de dire qu'il est le plus « sécurisé », mais on n'en est pas loin.

Josselin Edouard

(Pas de micro)

Virginie Varenne :

Je ne peux pas vous répondre, parce que je m'occupe que du 4^{ème} et que les points police se font avec le Commissaire sur le territoire du 4^{ème}. Il faudrait demander lors du Conseil en Mairie Centrale.

Etienne Tête :

En termes de délinquance, de criminalité etc, il faut retenir deux choses. D'abord pour comparer des pays, c'est toujours extrêmement complexe. Parce que nous n'avons pas la même définition des délits, les fameux délits de « cannabis » qui n'existent pas dans tous les pays, donc forcément nous avons plus de délinquance. Le chiffre le plus fiable finalement c'est celui des homicides volontaires. C'est le pire de ce qui peut arriver parce que la plupart des pays réprime l'homicide volontaire, même si après on peut les qualifier d'homicide par imprudence etc. A l'échelle de l'histoire, c'est 65% de baisse sur les trente dernières années. Voilà c'est ça, après vous avez des variations entre 2016 et 2018. Et effectivement le simple « Bataclan » modifie les chiffres. C'est pour ça qu'on les sépare maintenant dans les statistiques. Parce que le « Bataclan » est un événement exceptionnel, comme le 11 septembre pour les Américains etc. A l'échelle de l'histoire, la délinquance n'a jamais été aussi faible en France.

David Kimelfeld :

Pour les chiffres, vous m'excuserez je ne les ai pas, on vous confirmera ça. Au-delà de cela peut-être rappelé : la pratique, comment on travaille sur notre arrondissement, c'est important.

Comme le dit Madame Virginie Varenne, nous avons un point police, tous les mois, qui nous permet d'apporter des éléments. Ce point police est fait avec la Police Nationale, la Police Municipale, les bailleurs sociaux, les éducateurs et la Ville. Ce qui nous permet de faire un point et d'aborder des points précis, concrets, d'objectiver nos demandes. Comme vous l'avez dit, quel que soit le chiffre, celui qui est victime d'une agression, victime d'un vol, on ne peut pas lui expliquer que les chiffres sont en baisse. Cette personne n'en est pas persuadée parce qu'elle est une victime et que cela ne minimise en rien le traumatisme. On doit traiter à mon sens, avec la même attention quel que soit le préjudice. Les statistiques qui sont une bonne indication, permettent de répartir les moyens et d'être très réactif. Cela veut dire que quand nous sommes interpellés par des riverains, pour des lieux où il y a une dérive, un sentiment d'insécurité, une augmentation, car quand on dit baisse des cambriolages cela ne veut pas dire grand-chose, il peut y avoir des séries sur un quartier particulier. A chaque fois, il y a une réaction de notre part. Qui est d'abord un échange avec la police, une présence policière un peu plus soutenue et des rencontres avec les riverains, pour maintenir en quelque sorte un sentiment de sécurité sur ces quartiers. Je ne les citerais pas ici, pour ne pas pointer tel ou tel quartier, cela n'a pas beaucoup d'intérêt.

En tout cas, il faut savoir qu'on est très présent. Madame Virginie Varenne le fait ainsi que l'ensemble des élus, avec la Police Nationale, la Police Municipale, pour prévenir autant que faire se peut les choses. Je peux vous citer un exemple, nous avons fait une réunion au Clos Carret. Il y avait quelques sentiments d'insécurité. Cela demande aussi quelques fois des investissements matériels et techniques. Exemple au Clos Carret, il y a un problème avec des scooters, qui rentrent, qui sortent. Il faut qu'on trouve un système technique pour éviter ces intrusions dans le Clos Carret. On essaye d'être au quotidien, en tout cas de manière très régulière, présents sur ces sujets-là, même si effectivement les statistiques sont plutôt meilleures qu'ailleurs. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'en occuper, je pense que c'est très important. Voilà ce que je pouvais en dire. Je vous propose peut-être, car le sujet s'y

prête, qu'il soit abordé soit à travers un CICA, une réunion spécifique comme nous le faisons avec nos amis commerçants, avec l'intervention de la police, pour notamment les informer des conduites à tenir en cas d'agression dans un commerce. On va continuer ce genre de rencontre sur cet arrondissement. On fera, en tous les cas, une réunion spécifique sous une forme ou sous une autre sur ce sujet. Je pense que l'on peut clôturer, Madame Varenne.

Virginie Varenne :

Je vous donnerai les chiffres. Ce qui est intéressant c'est qu'il y a la baisse des faits. Et aussi ce que nous expliquait le Commissaire, c'est qu'on est bien au-dessus du pourcentage moyen de faits résolus. Vous citiez le Progrès, il y avait un très bel article dans le Monde, cet été. Il parlait des Villes en périphérie de Paris qui avaient de gros problèmes d'insécurité. Ils souhaitaient tous qu'il y ait un maillage beaucoup plus fort entre les différents intervenants. Pour reprendre ce que disait Monsieur le Maire très justement, je crois que c'est vraiment quelque chose que l'on fait. En particulier tout le travail avec les bailleurs sociaux, que nous rencontrons avant chaque point police. Il est vrai que c'est un travail de fourmis qui est très important et qui nous permet de faire des choses importantes.

David Kimelfeld :

J'ai oublié de dire, un travail étroit avec les établissements scolaires. Entre autre sur le sujet de la drogue. Pas dans les écoles maternelles, pas tout de suite, mais dans les lycées et malheureusement les collèges. Il ne faut pas se voiler la face en disant ça n'existe pas. Ça existe et donc il s'agit d'être très vigilant. Les responsables des collèges et des lycées sont très réceptifs à ça. Il faut que l'on continue de travailler avec eux.

Je vous souhaite une belle soirée.